

Lomé, le

02 SEP 2021

DIRECTION DES BOURSES ET STAGES

N° 486/2021/MESR/SG/DBS

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la convention-cadre de coopération entre l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), l'agence marocaine de coopération internationale (AMCI) et le ministère délégué chargé de l'enseignement technique et de l'artisanat, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les candidats titulaires du baccalauréat technique deuxième partie de l'année 2021, qui désirent poursuivre leurs études au Maroc, qu'ils peuvent déposer leur demande de bourse à la direction des bourses et stages.

Conditions d'éligibilité :

- être âgé de 23 ans au plus ;
- avoir obtenu une mention assez-bien et plus au Bac2.
- avoir obtenu un baccalauréat dans les séries F1, F2, F3, F4, E et Ti

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche précisant la mention obtenue au bac2 ;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- une copie simple du relevé de notes de bac II ;
- une copie simple de l'attestation du bac II ;

Les dossiers sont déposés à la direction des bourses et stages **au plus tard le vendredi 10 septembre 2021 à 17 heures**, délai de rigueur.

NB : avoir un passeport en cours de validité serait vivement souhaité.



Prof. Majesté N. Ihou WATEBA